

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2012**

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

Présents :

Mesdames M-L. VARDANEGA/ S. GENY

Messieurs G. REINAUDO/ L. DUBUS/ P. ROSSI/ S. PAU/ G. IAVARONE/ S. GRAC/
G. OURTH/ G. DONZE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Benoit JACQUOT

Madame Pascale BONNAFOUX-JARDINO

Madame Catherine BIAGIONI

Absent :

Monsieur Xavier LUCAS

Administration :

Madame Claudie DELONG

Secrétaire de séance :

Monsieur Serge PAU

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2012.

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal tenue le 29 octobre 2012.

Il est approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération pour la demande de subvention DETR 2013 pour la création d'un city-stade et d'une aire de jeux pour enfants.

Monsieur le Maire propose de délibérer afin de demander une subvention d'environ 80% du montant total de l'investissement au titre de la DETR 2013.

Accord à la majorité. Un contre.

3/ Demande d'inscription dans le cadre du PAS 2013 pour la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale, auprès de la CCHB.

Monsieur le Maire propose d'inscrire et de déposer dans le cadre du PAS, le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque municipale. Ce dossier est à déposer auprès de la Communauté de Communes de Haute-Bléone, porteur des projets PAS.

Accord à l'unanimité.

4/ Délibération : Mandats sur le budget de l'eau et de l'assainissement 2012, salaire d'un employé communal et titre sur budget principal 2012.

Monsieur le Maire propose, conformément au budget, de transférer la charge d'un agent communal du budget principal de fonctionnement au budget eau et assainissement.

Budget Eau-Assainissement 2012 : Exploitation Dépenses :

Mandat au compte 6336 : d'un montant de 466,56 €

Mandat au compte 6453 : d'un montant de 5.258,52 €

Mandat au compte 6451 : d'un montant de 3.115,16 €

Mandat au compte 6411 : d'un montant de 22.210,77 €

Budget Principal 2012 : Fonctionnement Recettes :

Titre au compte 6419 : d'un montant de 31.051,01 €

Accord à l'unanimité.

Questions diverses.

- Les prêts à court terme arrivant à échéance et l'intégralité des subventions n'ayant été versée, Monsieur le Maire propose d'ouvrir une nouvelle ligne de crédit de 377 000.00 € sur un an au taux de 2.38 %.auprès du CRCA.

Accord à l'unanimité.

- ASA du Bourg ; signature d'une convention avec l'ASA du Bourg afin de diluer les effluents de la station d'épuration. L'ASA du Bourg s'engage à maintenir un débit de 50 litres/seconde pour la période du 15 mars au 30 octobre et de 40 litres/seconde pour la période du 1^{er} novembre au 15 mars. En contrepartie la commune s'engage à verser une redevance annuelle de 450 € indexée sur le pourcentage d'augmentation de la redevance facturée aux adhérents de l'ASA.

Le Conseil Municipal demande à l'ASA du Bourg de rajouter dans la convention, qu'en cas de fortes crues, l'ASA s'engage à fermer la prise d'eau située dans la Bléone afin d'éviter une inondation de la station.

Accord à l'unanimité.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une vente aux enchères d'une maison de village à 10 000.00 €. Cette maison est dans un très mauvais état et de nombreux travaux devront être menés par le propriétaire. Le Conseil Municipal n'est pas d'avis de se porter acquéreur de cet édifice. Les élus seront vigilants sur la suite qui sera donnée à la réalisation de travaux de confortement car elle est située dans la Grand Rue. Madame GENY propose de prendre conseil auprès des Bâtiments de France pour évaluer la situation.
- Chèques Déjeuner : Monsieur DUBUS expose les modalités et la charte encadrant le fonctionnement des Chèques Déjeuner et il remet à l'ensemble des membres présents une copie de cette convention. Sur 18 salariés, 7 n'ont pas répondu favorablement.
- Monsieur OURTH fait part au Conseil Municipal d'un courrier que les parents d'élèves ont reçu sur le changement de fonctionnement de l'ACEM au niveau des tickets de restauration scolaire. Il semble qu'il y est une mauvaise compréhension entre la teneur du courrier et les utilisateurs de la cantine. Monsieur le Maire propose de faire une réunion avec le directeur de l'ACEM afin d'expliquer de vive voix le nouveau règlement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

*Le secrétaire de séance,
Serge PAU.*